

A2i Didact
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital social de 100 000 Euros
Siège Social : 1884 Avenue Saint Maurice - ZI ST MAURICE - 04100 MANOSQUE
SIRET : 792 068 272 00030
RCS : MANOSQUE 792 068 272
=====

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 15 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quinze juillet,
A neuf heures,

La société MARVRIL, Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social 1884 ZI Saint Maurice - Avenue Saint Maurice - 04100 MANOSQUE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MANOSQUE sous le numéro 841 670 359,
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Associée unique de la société A2i Didact,

En présence de Monsieur Jean-Christophe MARTIN, Président non associé de la Société,

Étant précisé que la société CJ AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises. Elle a également été régulièrement convoquée mais est absente et excusée.

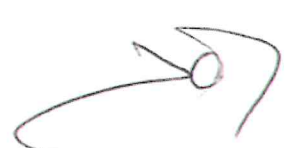
I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Jean-Christophe MARTIN, Président non associé a fait connaître à l'associée unique son souhait de démissionner de ses fonctions de Président de la Société.

II - A pris les décisions suivantes :

- Prise acte de la démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Constatation de la démission du Directeur Général,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PA



PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Christophe MARTIN de son mandat de Président à compter de ce jour, décide de nommer en qualité de nouveau Président, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe MARTIN, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la société :

Monsieur Philippe AVRIL
Demeurant 48 Rue des Pins – 04100 MANOSQUE
Né le 21 novembre 1961 à MONTCY-NOTRE-DAME (08)
De nationalité française

Ce dernier étant, de ce fait, lui-même démissionnaire de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, prenant acte, comme il est mentionné ci-avant, de la démission de Monsieur Philippe AVRIL de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, décide de ne pas procéder à son remplacement.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et à la Société FAYOL AVOCATS, société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'avocat, dont le siège social est 89 Avenue Victor Hugo - 26000 VALENCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 312 628 746, et représentée par Maître Céline GABERT, avocat associée, pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Jean-Christophe MARTIN
« Démissionne de mes fonctions de Président »

*Démissionne de mes fonctions
de Président*



Monsieur Philippe AVRIL
« Démissionne de mes fonctions de Directeur
Général »

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

*Démissionne de mes fonctions
de Directeur général
Bon pour acceptation des
fonctions de Président*